

COMITE FFC OCCITANIE – Pyrénées Méditerranée

TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES



REGLEMENT 2018

1 - DEFINITION

- 1.1 Pour 2018, le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le TRJV : TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle de l'arbitre et du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Désignation par chaque club organisateur ou participant de deux personnes 1 titulaire et 1 suppléant pour faire partie du collège des commissaires. De cette liste quatre personnes seront désignées par épreuve. Il n'y aura pas de personne retenu d'un club qui organise sont épreuve.

2 - PARTICIPATION

- 2.1 Le TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES est ouvert à tous les licenciés FFC
- 2.2 Pour les non licenciés ou les licenciés auprès d'une autre fédération, une licence à la journée est obligatoire, elle est disponible auprès des organisateurs sur présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétition et d'une autorisation parentale, aux tarifs de 8€. Le coureur pour participer devra donc s'acquitter de la licence journée (8€) + le prix de l'engagement.
- 2.3 Les licenciés auprès d'autres comités FFC ne sont pas classés au général. (Idem pour les non-licenciés) mais ils le sont le jour des épreuves.

3 - CATEGORIES

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie Garçons et	Filles
Poussins	7 – 8 ans
Pupilles	9 – 10 ans
Benjamins	11 – 12 ans
Minimes	13 – 14 ans
Cadets	15 – 16 ans

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.

Nota aux organisateurs : Il est impératif de mentionner l'année de naissance sur les résultats.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4 - ENGAGEMENTS

Le prix de l'inscription ne devra pas dépasser **8 €**

Pour les catégories du TFJV, Benjamins, Minimes et Cadets, une reversion de 1.50€ sera versé au comité régional (dont 0.30 € au comité départemental)

Il n'y a pas de reversion pour les catégories poussins et pupilles.

Pour 2018, le comité régional met en place un forfait organisation à **50 €** ceci inclus les droit d'organisation et l'assurance.

5 - MATERIEL

5.1 Les vélos de type VTT devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les vélos de **trial** et les vélos de **Descente** (double T et débattement arrière supérieur à 150 mm) sont interdits. Les tailles de roues acceptées vont du 16" au 29", les deux roues doivent être de même diamètre.

5.2 Les participants doivent utiliser le même « vélo » lors des épreuves de la même journée. Par vélo, on entend ici le même cadre et la même fourche. Les roues et accessoires peuvent être adaptés aux épreuves. Cependant, les permutations de taille de roues sont interdites entre les épreuves d'un même week-end. Par ex, le concurrent qui prend part à une épreuve en 29" doit faire toutes les épreuves du même w-e en 29", idem pour le 27,5", etc... En cas de **casse ou de force majeure**, l'arbitre et le collège des commissaires pourra autoriser un changement de vélo pour un matériel équivalent.

5.3 Tout participant doit satisfaire à tout moment aux exigences de sécurité de la discipline concernée. (Casque, protections...). Tout manquement entraînera un refus de départ ou une exclusion de la compétition.

5.4 Les concurrents sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

6 - LES EPREUVES :

Le TRJV comprend maintenant trois disciplines principales, Le Trial Open Free , le X-Country et le Slalom Vitesse (DH). Des disciplines secondaires existent, l'Orientation ou le XCE, libre aux organisateurs d'en organiser.

Toutes les catégories participent à chaque discipline principale.

Pour 2018 le trophée régional FFC Occitanie regroupe toutes les organisations des anciennes régions (MP et LR). Il se déroule sur 7 Manches, chaque manche est composée de deux épreuves représentant deux disciplines parmi les trois.

La commission VTT demande aux organisateurs de faire paraître le calendrier TRJV sur son bulletin d'information de la course.

Les manches du Trophée Régional des Jeunes Vététistes 2018 sont :

- **8 Avril : Bessilles (34) - XC / Trial**
- **12 et 13 Mai : Montdardier (30) - DH le 12 et XC le 13.**
- **26 Mai : Thuir (66) - XC / DH**
- **2 et 3 Juin : Soubes (34) - Trial le 2 et XC le 3.**
- **9 et 10 Juin : Chanac (48) XC / DH**
- **16 et 17 Juin : Graulhet (81) - XC le 16 et DH le 17.**
- **23 Juin : Le Lac d'Oo () - XC / DH**
- **6 Octobre : Ceret (66) - XC / DH**

7 - ORGANISATION

- 7.1 Chaque club organisateur désignera en début de saison un membre correspondant pour le TRJV, qui sera l'interlocuteur du membre de l'ETR, et désignera aussi 2 commissaires TRJV appelés à constituer les collèges de commissaires des différentes épreuves. (voir section 1-3, 1-4 et 13-1)
- 7.2 Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme - Titre II Epreuves sur Route) -> <http://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Titre-02-ROUTE-2015.pdf>
- 7.3 Le responsable de l'Equipe Technique Régionale et le président de la commission VTT sont à la disposition des organisateurs pour les aider dans leur action. L'épreuve qui ne satisferait pas au cahier des charges pourrait être écartée du trophée.
- 7.4 Un local doit être prévu par l'organisateur pour pouvoir satisfaire à tout moment de la compétition à un contrôle anti-dopage.
Ce local doit se trouver au plus près de la compétition avec des toilettes, table, chaises et de l'eau.

8 - TRIAL (Open Free)

CARACTERISTIQUES

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

EQUIPEMENT

Le VTT Trial Open-free est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

CARTON DE POINTAGE

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus sur chaque zone.

Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone.

Les cartons seront ramenés à l'organisation à la fin de la dernière zone ou en cas d'abandon au cours de l'épreuve.

En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point.

FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Les catégories pré-licencié, poussin, pupille et benjamin évolueront sur les mêmes zones.

Les catégories minimales et cadets évolueront sur les mêmes zones, différentes des précédentes.

Les filles et les garçons évolueront sur les mêmes zones dans toutes les catégories.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles

ZONES

Le VTT Trial Open-Free, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Ces sections sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 41 pts

Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués. Maximum 10 points acquis au départ.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

- **Entrée de zone**

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

- **Portes**

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 2 porte par zone (20 pts)

- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- **Flèches vertes** : 2 points, 3 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière.

Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

- **Temps de référence par zone**

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section.

S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

DÉCOMPTE DES POINTS

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies. A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte sont comptés.

Par contre, il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière).

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.
Il conserve également toutes ses bonifications

ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.

- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.

- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.

- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.

- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle

- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.

- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.

- Dépassement du temps imparti

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.

BONIFICATIONS

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 10 points de bonification.
Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone.

Le pilote doit franchir au moins 1 porte de son choix pour avoir la bonification.

Carton de couleur jaune

Franchissement de la zone sans aucun appui	: 10 points de bonification
Franchissement de la zone avec 1 appui	: 8 points de bonification
Franchissement de la zone avec 2 appuis	: 6 points de bonification
Franchissement de la zone avec 3 appuis	: 4 points de bonification
Franchissement de la zone avec 4 appuis	: 2 points de bonification
Franchissement de la zone avec 5 appuis	: 0 point de bonification

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification. Les appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.

- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone.

Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 41, bonus compris.

RECONNAISSANCE DES ZONES

A pied uniquement derrière un concurrent le précédant (sans en gêner l'évolution).

INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident.

APPUI

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n'est pas considéré comme une faute.

RÉCLAMATION

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenu.

En cas de nouvelle égalité, le temps réalisé dans la Zone Chrono définit par l'organisateur.

9 - X-Country

9.1 Parcours

Pour les poussins et pupilles l'organisateur doit privilégier le pilotage et les trajectoires. Des benjamins aux cadets, il doit considérer de façon progressive et alternée l'effort physique et la difficulté technique.

La durée d'effort optimum et la distance selon le terrain sont de :

- 10' (env 1 à 2,5 Km) pour les poussins,
- 15' (env 3 à 5 km) pour les pupilles,
- 20' (env 5 à 8 km) pour les benjamins,
- 30' (env 7 à 12 km) pour les minimes.
- 40' (env 12 à 17 km) pour les cadets.

9.2 Matériel

Le casque à coque rigide avec jugulaire attachée et le guidon bouché sont obligatoires.

Le règlement du XC est celui de la FFC pour les épreuves similaires : une fois la mise en grille de départ établie, **aucune aide extérieure** ne peut être apportée aux concurrents, en cas de panne mécanique, ils doivent réparer par leurs propres moyens, les changements de roues sont interdits, y compris entre concurrents, sous peine de disqualification.

9.3 Lignes de départ

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles, dans l'ordre du classement provisoire du trophée. L'organisateur s'il le peut doit appeler l'ensemble des concurrents présent et minimum les trois premières lignes.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront matérialisées au sol pour l'ensemble des lignes.

Le départ se fait un pied au sol.

9.4 Esprit Sportif

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Les concurrents doivent à tout moment avoir un comportement sportif et ne pas s'opposer à un dépassement par des manœuvres dangereuses, sous peine de disqualification.

10 - SLALOM VITESSE (DH)

10.1 Parcours

Pour être représentatif, le Slalom Vitesse ne doit pas pouvoir se réaliser en moins de 50 secondes par la majorité des concurrents des plus grandes catégories. L'organisateur doit faire effectuer 2 manches (seul le meilleur temps des deux manches sera pris en compte).

Pour les poussins et pupilles, l'organisateur doit privilégier le travail de trajectoire et de freinage, sur un terrain comportant peu de cassures. Des benjamins aux minimes, une progression dans les sauts et les cassures est à prendre en compte.

Si l'organisateur aménage un obstacle, type tremplin ou bosse, il doit réaliser une trajectoire de déviation pour les moins habiles. Cette trajectoire alternative ne doit pas permettre aux concurrents de gagner du temps.

10.2 Ordre de départ

L'organisateur doit faire partir de préférence les plus petites catégories en premier.

Pour la 1^{ère} manche, les concurrents partiront si possible dans l'ordre inverse du classement général provisoire de la catégorie concernée.

Pour la 2^{ème} manche, l'ordre pourra être le même ou mieux, si le temps disponible le permet, l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes, au minimum.

10.3 Equipement

L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- **Casque intégral à coque rigide**
- **Protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque**
- **Manches longues, gants longs**
- **Coudières et Genouillères** (*Les protèges tibias ou jambières sont conseillés*)

Chaque club a la responsabilité de la conformité des équipements de protection de ses coureurs engagés sur l'épreuve.

VERIFICATIONS :

Un commissaire désigné pour la journée sera dans la zone avant le départ pour contrôler les équipements des coureurs.

(Idem Règlement national F.F.C du trophée de France des jeunes vététistes)

12 - CLASSEMENTS

Toutes les épreuves comptent pour le Classement général du Trophée.

Un classement unique, filles et garçons, sera établi pour les épreuves et le classement général du Trophée, avec l'attribution des points correspondants.

Lors des épreuves et du classement général final, les garçons et les filles seront récompensés distinctement.

Le TRJV est ouvert à tous les concurrents des classes d'âges concernées,

Les non licenciés qui participent régulièrement et qui souhaitent être classés doivent prendre une licence FFC au plus tard avant la 3^{ème} Manche.

Un concurrent qui prend le départ et qui abandonne suite à une chute ou blessure ou un incident mécanique sera classé dernier et se verra attribuer les points correspondants. Un non-partant ne marque pas de points.

En cas d'égalité de point, c'est le nombre de victoires (toutes disciplines confondues) qui fera la différence. En cas de nouvelle égalité, ce sera le nombre de seconde place, etc.

En cas d'égalité aux points pour le classement d'une manche, pour éviter les classements ex aequo, l'organisateur devra tirer au sort la discipline prépondérante de sa manche, avant le départ de la première épreuve (briefing) et l'annoncer aux concurrents avant le début de la 1^{ère} épreuve.

Cela n'a pas d'incidence sur l'attribution des points, cela permet de déclarer un vainqueur le jour d'une manche. Pour le classement de la journée, l'organisateur prendra la grille de points du Trophée.

Pour le classement général final (et celui utilisé pour la sélection au TFJV en temps utile), seront comptés :

- Les Deux meilleurs résultats de TRIAL
- Les Trois meilleurs résultats de DH
- Les Cinq meilleurs résultats de XC

GRILLE DES POINTS :

1er :200 points ; 2ème :176 ; 3ème : 160 ; 4ème : 148 ; 5ème : 136 ; 6ème : 126 ; 7ème : 118 ; 8ème : 110 ; 9ème : 104 ; 10ème : 98 ; 11ème : 94 ; 12ème : 90 ; 13ème : 87 ; 14ème : 84 ; 15ème : 81 ; 16ème : 78 ; 17ème : 76 ; 18ème : 74 ; 19ème : 72 ; 20ème : 70 ; 21ème : 68 ; 22ème : 66 ; 23ème : 65 ; 24ème : 64 ; 25ème : 63 ; 26ème : 62 ; 27ème : 61 ; 28ème : 60 ; 29ème : 59 ; 30ème : 58 ; 31ème : 57 ; 32ème : 56 ; 33ème : 55 ; 34ème : 54 ; 35ème : 53 ; 36ème : 52 ; 37ème : 51 ; 38ème : 50 ; 39ème : 49 ; 40ème : 48 ; 41ème : 47 ; 42ème : 46 ; 43ème : 45 ; 44ème : 44 ; 45ème : 43 ; 46ème : 42 ; 47ème : 41 ; 48ème : 40 ; 49ème : 39 ; 50ème : 38 ; 51ème : 37 ; 52ème : 36 ; 53ème : 35 ; 54ème : 34 ; 55ème : 33 ; 56ème : 32 ; 57ème : 31 ; 58ème : 30 ; 59ème : 29 ; 60ème : 28 ; 61ème : 27 ; 62ème : 26 ; 63ème : 25 ; 64ème : 24 ; 65ème : 23 ; 66ème : 22 ; 67ème : 21 ; 68ème : 20 ; 69ème : 19 ; 70ème : 18 ; 71ème : 17 ; 72ème : 16 ; 73ème : 15 ; 74ème : 14 ; 75ème : 13 ; 76ème : 12 ; 77ème : 11 ; 78ème : 10 ; 79ème : 9 ; 80ème : 8 ; 81ème : 7 ; 82ème : 6 ; 83ème : 5 ; 84ème : 4 ; 85ème : 3 ; 86ème : 2 ; 87ème et plus : 1 point.

L'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements à : patrice@calvissonvtt.com qui est en charge du classement général.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.**

Chaque organisateur est responsable des plaques achetées en commun – il demandera donc aux participants sa licence ou une pièce d'identité avant de remettre la plaque pour que celui ci la rende après la course.

En fin de manifestation, les personnes de l'épreuve suivante devront récupérer les plaques et les chasubles des commissaires auprès de l'organisateur.

13 – CONTROLE DES EPREUVES

13.1 Collège des commissaires

La FFC LR nomme un commissaire régional (arbitre) chargé de la supervision de l'épreuve. Celui-ci préside le collège de commissaires que la commission VTT aura désigné.

Le collège des commissaires comportera 5 membres, dont le président, qui est l'arbitre désignés par le comité départemental où se déroule la course.

Sa composition doit être établie et affichée avant le départ de la compétition.

13.2 Les réclamations

13.2.1 Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être obligatoirement présentées **par écrit**, signées du concurrent et de son représentant officiel (éducateur, etc...) dans un délai de **soixante minutes** après son arrivée.

13.2.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de **trente minutes** après l'affichage des résultats.

13.2.3 Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires qui règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

13.2.4 La méconnaissance du règlement ne peut être admise comme excuse

13.2.5 Les décisions du collège des commissaires sont **sans appel**.

14 - Trophée de France des Jeunes Vététistes 2018 (TFJV)

24 coureurs -18 garçons et 6 filles de Benjamins à Cadets sont sélectionnés pour participer au Trophée de France des Jeunes Vététistes (TFJV)

La sélection des coureurs retenus pour l'équipe du Comité FFC Occitanie sera composée de 24 coureurs. Soit 8 coureurs maximums par catégorie : 8 benjamins, 8 minimes et 8 cadets. Ces 8 coureurs maximums par catégorie devront se composer de : 6 garçons et 2 filles.

La sélection du Comité FFC Occitanie se fera par le classement général du Trophée après la manche de Graulhet le 17 Juin, si les écarts sont jugés faibles, la manche du Lac d'Oô pourrait être utilisée (les participant seront avertis après la manche de Chanac).

Les 4 premiers garçons et la première fille des catégories benjamins, minimes et cadets au classement général seront sélectionnés pour le TFJV.

Les deux autres garçons et la deuxième fille seront sélectionnés par les responsables de l'ETR (Equipe technique Régionale) en vue de constitué l'équipe la plus homogène possible. Cette sélection ne sera communiquée qu'après réunion de l'ETR fin juin.

En cas de non-participation de l'un des coureurs sélectionnés, un autre coureur dans le classement se verra proposer une sélection. En cas d'égalité, le comportement et les résultats dans les autres épreuves pourront faire la différence.

Les coureurs sélectionnés seront contactés par courrier par la commission VTT du Comité pour participation au stage de préparation courant juillet (à définir), et pour **le TFJV qui se déroulera à Montgenèvre (05) du 1er au 8 Aout 2018**

La commission VTT, *(mise à jour du 13 Mars 2018)*